

Fonds privés Scotia^{MC}

APERÇU DU FONDS

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Fonds privé Scotia équilibré stratégique - Série Apogée

A 8 novembre 20XX

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Fonds privé Scotia équilibré stratégique (série Apogée) que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire ») au 1-800-268-9269 ou à l'adresse fundinfo@scotiabank.com, ou visitez le www.banquescotia.com/fondsprivescotia.

Avant d'investir dans un Fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

B Bref aperçu

Date de création de la série :	(Série Apogée) 6 octobre 1997	Gestionnaire du Fonds :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Valeur totale du Fonds au 30 septembre 20XX :	32 162 101 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Conseillers en placements Gryphon inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,33 %	Distributions :	à la fin du trimestre (le revenu), à la fin de l'année (les gains en capital)
		Placement minimal :	placement initial de 1 000 \$, placement subséquent par tranches de 500 \$

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le fonds investit surtout dans des actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation et dans des obligations d'État canadiennes. Jusqu'à 30 % de l'actif du fonds peut être investi dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-après vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 septembre 2013. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (30 septembre 20XX)

1. Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 ^{er} juin 2029	8,7 %
2. Gouvernement du Canada, 4,25 %, échéant le 1 ^{er} juin 2018	8,4 %
3. Gouvernement du Canada, 2,00 %, échéant le 1 ^{er} juin 2016	8,3 %
4. Gouvernement du Canada, 2,00 %, échéant le 1 ^{er} déc. 2014	5,5 %
5. Gouvernement du Canada, 1,00 %, échéant le 1 ^{er} fév. 2015	4,6 %
6. Banque Royale du Canada	3,3 %
7. La Banque Toronto-Dominion	3,0 %
8. Suncor Énergie Inc.	2,7 %
9. La Banque de Nouvelle-Écosse	2,7 %
10. Gouvernement du Canada, 2,75 %, échéant le 1 ^{er} juin 2022	2,5 %

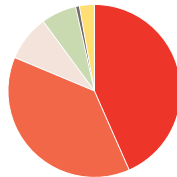
Pourcentage total des 10 principaux placements : 49,7 %

Nombre total de placements : 118

Répartition des placements (30 septembre 20XX)

Répartition de l'actif

■ 43,4 %	Actions canadiennes
■ 37,9 %	Obligations fédérales
■ 8,6 %	Actions internationales
■ 6,6 %	Actions américaines
■ 0,7 %	Obligations de sociétés
■ 2,8 %	Espèces, autres actifs et passifs



Quel est le degré de risque?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatiles varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatiles varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que le niveau de risque du Fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique Risques dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce Fonds n'offre aucune garantie quant au rendement; il se peut que l'argent que vous investissez ne vous soit pas remboursé.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série Apogée du Fonds au cours des 10 dernières années. Les rendements exprimés tiennent compte des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Voici votre Aperçu du Fonds

Pour prendre des décisions éclairées, vous devez bien connaître vos placements. Le document Aperçu du Fonds renferme des renseignements importants, notamment sur le rendement antérieur, les frais et la répartition de l'actif. Vous pourrez ainsi choisir, de concert avec votre spécialiste, Gestion des avoirs ou conseiller financier, des placements adaptés à votre situation.

Les fonds communs de placement sont établis en fiducie ou constitués en société, chaque forme étant assortie d'avantages particuliers. Certains fonds sont offerts en parts de diverses séries qui s'adressent à divers types d'investisseurs – série A, série prestige, série F, série I, série T, série conseillers et série M. Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts des autres séries sont soumises à des critères d'admissibilité; pour en savoir plus, consultez le prospectus simplifié.

A Date de dépôt

La date indiquée correspond à celle du **dépôt** de l'Aperçu du Fonds auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières.

B Bref aperçu

Cette section contient des renseignements légaux et généraux sur le Fonds :

- la **date de création de la série**, soit la date où les parts ont été offertes pour la première fois aux investisseurs;
- la **valeur totale**, à la date indiquée, de toutes les parts du Fonds détenues par les investisseurs, toutes séries confondues;
- le **ratio des frais de gestion (RFG)**, qui indique combien il en coûte à la société de fonds communs de placement pour exploiter le Fonds – et, par le fait même, combien il en coûte aux investisseurs pour y placer de l'argent. Exprimé en pourcentage, le RFG est la somme des frais d'exploitation (dont les frais d'administration et de gestion) divisée par la valeur moyenne en dollars de tous les actifs;
- le **gestionnaire de portefeuille**, c'est-à-dire la société offrant un service de gestion des placements du Fonds;

Fonds privés Scotia^{MC}

APERÇU DU FONDS

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Fonds privé Scotia équilibré stratégique - Série Apogée

8 novembre 20XX

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Fonds privé Scotia équilibré stratégique (série Apogée) que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire ») au 1-800-268-9269 ou à l'adresse fundinfo@scotiabank.com, ou visitez le www.banquescotia.com/fondsprivesscotia.

Avant d'investir dans un Fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création de la série :	(Série Apogée) 6 octobre 1997	Gestionnaire du Fonds :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Valeur totale du Fonds au 30 septembre 20XX :	32 162 101 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Conseillers en placements Gryphon inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,33 %	Distributions :	à la fin du trimestre (le revenu), à la fin de l'année (les gains en capital)
		Placement minimal :	placement initial de 1 000 \$, placement subséquent par tranches de 500 \$

C Dans quoi le Fonds investit-il?

Le fonds investit surtout dans des actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation et dans des obligations d'État canadiennes. Jusqu'à 30 % de l'actif du fonds peut être investi dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-après vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 septembre 2013. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (30 septembre 20XX)

1. Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 ^{er} juin 2029	8,7 %
2. Gouvernement du Canada, 4,25 %, échéant le 1 ^{er} juin 2018	8,4 %
3. Gouvernement du Canada, 2,00 %, échéant le 1 ^{er} juin 2016	8,3 %
4. Gouvernement du Canada, 2,00 %, échéant le 1 ^{er} déc. 2014	5,5 %
5. Gouvernement du Canada, 1,00 %, échéant le 1 ^{er} fév. 2015	4,6 %
6. Banque Royale du Canada	3,3 %
7. La Banque Toronto-Dominion	3,0 %
8. Suncor Énergie Inc.	2,7 %
9. La Banque de Nouvelle-Écosse	2,7 %
10. Gouvernement du Canada, 2,75 %, échéant le 1 ^{er} juin 2022	2,5 %

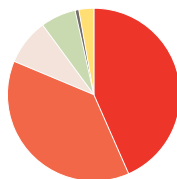
Pourcentage total des 10 principaux placements : 49,7 %

Nombre total de placements : 118

Répartition des placements (30 septembre 20XX)

Répartition de l'actif

■ 43,4 %	Actions canadiennes
■ 37,9 %	Obligations fédérales
■ 8,6 %	Actions internationales
■ 6,6 %	Actions américaines
■ 0,7 %	Obligations de sociétés
■ 2,8 %	Espèces, autres actifs et passifs



D Quel est le degré de risque?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatiles varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatiles varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que le niveau de risque du Fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique Risques dans le prospectus simplifié du Fonds.

E Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce Fonds n'offre aucune garantie quant au rendement; il se peut que l'argent que vous investissez ne vous soit pas remboursé.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série Apogée du Fonds au cours des 10 dernières années. Les rendements exprimés tiennent compte des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Bref aperçu (suite)

- la fréquence et la date prévue des **distributions** d'espèces ou de capital, le cas échéant;
- le **placement minimal** exigé pour un placement initial ou des placements subséquents dans le Fonds.

C Dans quoi le Fonds investit-il?

Le premier paragraphe décrit le type de placements dans lequel le Fonds investit principalement, et précise le maximum qui peut être investi dans des titres étrangers. La section indique également :

- le pourcentage des **10 principaux placements**;
- le **nombre total de placements** dans le Fonds;
- le pourcentage des 10 principaux placements, en termes de valeur liquidative des parts;
- la **répartition des placements** pour cette série du Fonds, selon les catégories d'actif, les secteurs d'activité ou les régions, suivant la nature des placements détenus dans le Fonds.

Comme les données peuvent varier d'un mois à l'autre, elles ne sont valables que pour la date indiquée dans le titre.

D Quel est le degré de risque?

Comme la plupart des placements, les fonds communs comportent un certain degré de risque, qui est établi selon les objectifs de placement du Fonds, la nature des titres choisis, et une foule d'autres facteurs. Le degré de risque d'un fonds peut être faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé.

E Ce produit est-il garanti?

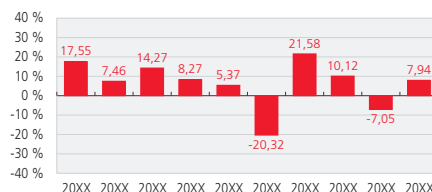
Certains produits de placement offrent une garantie, par exemple sur le capital investi. Toutefois, comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie.

Fonds privés Scotia^{MC}

Fonds privé Scotia équilibré stratégique - Série Apogée

F Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série Apogée du Fonds au cours de chacune des 10 dernières années. La valeur du Fonds n'a diminué pendant 2 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série Apogée du Fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	20,01 %	31 juillet 2005	Votre placement augmenterait à 1 200 \$
Pire rendement	-19,96 %	30 novembre 2008	Votre placement chuterait à 800 \$

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans les parts de série Apogée du Fonds il y a 10 ans détient aujourd'hui 1 711 \$. Il s'agit d'un rendement annuel composé de 5,52 %.

G À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs :

- qui souhaitent obtenir à la fois un revenu d'intérêt et une croissance par la répartition stratégique de l'actif entre les trois grandes catégories d'actifs
- qui investissent à moyen ou à long terme
- qui sont à l'aise avec les fluctuations des marchés boursiers

H Un mot sur la fiscalité

En règle générale, vous devrez payer de l'impôt sur les gains que vous faites à l'aide du Fonds. Le montant à payer dépend des lois fiscales régissant votre territoire de résidence et du fait que vous déteniez ou non le Fonds dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre Fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

I Combien ça coûte?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série Apogée du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir. Chaque série a un barème de frais distinct. Informez-vous sur d'autres séries qui peuvent vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les parts de série Apogée de ce Fonds sont classées comme étant « sans frais », ce qui veut dire qu'il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous les achetez par l'entremise du gestionnaire ou des membres de notre groupe.

F Quel a été le rendement du Fonds?

Le graphique indique les **rendements annuels** du Fonds pour chacune des 10 dernières années civiles (ou chaque année civile depuis la création du Fonds).

- Le tableau fait état du meilleur et du pire rendement du Fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années (ou depuis la création du Fonds). Il indique également la valeur qu'aurait eue après trois mois un montant de 1 000 \$ investi dans des parts de cette série au début de cette période.
- Le rendement moyen indique la valeur qu'aurait aujourd'hui un montant de 1 000 \$ investi dans des parts de cette série il y a 10 ans (ou lors de la création du Fonds), suivie du rendement annuel composé pour cette période, exprimé en pourcentage.

G À qui le Fonds est-il destiné?

Cette section présente les principaux facteurs dont vous devez tenir compte pour décider si le Fonds vous convient.

H Un mot sur la fiscalité

Cette section traite des conséquences fiscales des placements et des moyens de réduire la facture d'impôt.

I Combien ça coûte?

La plupart des fonds communs de placement exigent des frais des investisseurs en contrepartie des services d'administration et de gestion. En voici un aperçu :

- Des **frais d'acquisition** peuvent être exigés lorsque vous achetez ou vendez des parts. Certains fonds sont classés comme étant « sans frais », c'est-à-dire sans frais d'acquisition. Dans certains cas, vous devez verser à la société de placement des frais d'entrée lorsque vous achetez des parts, ou des frais de vente reportés lorsque vous vendez des parts.

Fonds privés Scotia^{MC}

Fonds privé Scotia équilibré stratégique - Série Apogée

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

En date du 30 juin 2013, les frais de la série Apogée du fonds s'élevaient à 0,36 % de sa valeur, ce qui correspond à 3,60 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds.	0,33 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,03 %
Frais du Fonds (RFG + RFO)	0,36 %

J Renseignements sur la commission de suivi

Le gestionnaire ne verse aucune commission de suivi à votre société de placement.

3. Autres frais

Les frais ci-dessous peuvent vous être imposés si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
• Frais d'opérations à court terme	Des frais correspondant à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 31 jours de l'achat. Ces frais sont remis au fonds.
• Frais de gestion	Si vous souscrivez des parts de série Apogée dans le cadre d'une convention relative au Programme Apogée conclue avec ScotiaMcLeod, vous devez payer des frais en contrepartie des services offerts aux termes de la convention. Ces frais seront payés sur une base trimestrielle et le paiement se fait uniquement par le rachat de parts de série Apogée à moins que ScotiaMcLeod n'autorise un autre mode de paiement. Les frais annuels maximaux exigés sont de 2,50 %. Les frais relatifs à la souscription de parts de la série Apogée qui n'a pas lieu dans le cadre du Programme Apogée sont négociés séparément entre votre courtier et le gestionnaire.

K Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

L Pour plus d'information

Veillez contacter Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et des autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
One Financial Place, 29th Floor,
1 Adelaide Street East
Toronto (Ontario) M5C 2V9

Sans frais : 1-800-387-5004
Courriel : fundinfo@scotiabank.com
Site Web : www.banquescotia.com/fondsprivesscotia

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

MD Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

MD Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

MC Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Les Fonds privés Scotia sont gérés par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse. Les Fonds privés Scotia sont gérés par ScotiaMcLeod. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc. Scotia Capitaux Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Un placement dans des fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les fonds communs ne sont pas garantis ni assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre organisme d'assurance-dépôts d'État, leur valeur fluctue fréquemment, et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Combien ça coûte? (suite)

Quant aux frais de vente réduits, ils sont également exigibles à la vente, mais ils diminuent plus rapidement que les frais de vente reportés habituels.

- Le **tableau des frais** du Fonds présente toutes les dépenses du Fonds à la date indiquée. Il s'agit généralement du ratio des frais de gestion (RFG – voir la section B) et du ratio des frais d'opérations (RFO), soit le coût relatif aux opérations au sein du portefeuille. Un fonds géré activement (caractérisé par des achats et des ventes fréquents) affiche généralement un RFO élevé, car pour obtenir un rendement supérieur à celui du marché, le gestionnaire choisit et négocie des titres en continu. En revanche, un fonds géré passivement (tel qu'un fonds indicatif) tente de reproduire son indice de référence et affiche donc un RFO peu élevé.

J Commission de suivi

Le gestionnaire du Fonds verse une commission de suivi à votre société de placement. Il la prélève sur les frais de gestion selon le type de frais d'acquisition prévu par le Fonds. La commission est présentée en pourcentage de la valeur du Fonds, et en dollars pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

- Cette section indique également les **autres frais** qui pourraient vous être imposés, notamment si vous effectuez un échange (une conversion) ou des opérations à court terme. Ces frais servent généralement à décourager les investisseurs de procéder à des opérations trop fréquentes.

K Et si je change d'idée?

En tant qu'investisseur, si vous constatez après l'achat que le Fonds ne vous convient pas, vous avez des droits et des options, dont certains vous sont présentés dans cette section.

L Pour plus d'information

Pour en savoir plus sur les termes ou les concepts présentés dans ce document, n'hésitez pas à vous adresser à votre spécialiste, Gestion des avoirs ou conseiller financier, ou à consulter le site fondsprivesscotia.com. Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, vous pouvez également consulter la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.